



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019
ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS

INTRODUCTION

La structure et le contenu du rapport financier ont été stabilisés à compter de celui de l'exercice 2014, date à laquelle il avait été refondu pour mettre en œuvre les règles nationales de présentation des comptes des établissements publics de santé visant à permettre leur certification.

Les comptes 2016, 2017, et 2018 ont été certifiés par les commissaires aux comptes KPMG et ERNST & YOUNG, nommés par le conseil de surveillance en sa séance du 24 mars 2016.

Le dernier rapport de certification, sur les comptes 2018, fait état de quatre réserves, dont le périmètre a été réduit par rapport aux exercices précédents :

➤ Recettes

Réserve sur l'exhaustivité, comme en 2016 et 2017, en raison d'une documentation insuffisante des contrôles informatiques sur les interfaces de la chaîne d'information médicale et des contrôles complémentaires effectués.

Par ailleurs, des déficiences circonstanciées liées aux contrôles sur la valorisation des séjours ont été relevées dans l'un des groupes hospitaliers testés en 2018, et entraînent une réserve sur la correcte valorisation des recettes d'hospitalisation de ce GH.

➤ Immobilisations

La réserve 2018 porte sur les deux points suivants :

- existence de la population résiduelle non inventoriée (231 m€ au 31/12/2018) ;
- existence et valorisation d'une fiche immobilisations d'une valeur nette comptable de 139 m€, en raison de la documentation juridique incomplète.

Le point sur l'existence et la valorisation des terrains (124M€) a été levé, grâce à une analyse DEFIP

➤ Stocks

La réserve sur l'existence des stocks a été levée à la clôture 2018, les inventaires de fin d'année ayant été jugés satisfaisants. En revanche, la réserve sur l'exhaustivité subsiste en raison des stocks dans les services et laboratoires, non comptabilisés car réputés consommés.

➤ Recherche

Réserve sur l'exactitude des produits à recevoir, charges à payer et produits constatés d'avance liés aux conventions de recherche.

Faits marquants de l'année 2019 ayant impacté les comptes et leur clôture :

L'année 2019 a été marquée par la transformation portée par la « nouvelle AP-HP », avec la création de quatre « Groupes Hospitalo-Universitaires » (les deux Groupes Hospitaliers Paris Nord Seine Saint-Denis et Mondor restant pour leur part dans la même configuration), une déconcentration accrue, et la refonte des

directions centrales. Les circuits comptables et administratifs, sans être totalement revus, ont été adaptés à cette nouvelle configuration. Certains processus ont été décentralisés (la gestion des fonds recherche par exemple).

Par ailleurs une grève du codage de l'activité, sur plusieurs sites, à compter d'octobre 2019, a fortement impacté les comptes. La chute induite des recettes issues du mécanisme de tarification à l'activité, a amené l'Agence Régionale de Santé à mettre en place un dispositif d'avances de trésorerie, dont la gestion a complexifié et retardé les écritures de clôture avec un rattachement de produits à recevoir très important cette année.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID 2019, par la forte mobilisation de toutes les équipes de la DEFIP et des GHU sur la gestion de crise, et par le confinement d'une partie des équipes administratives entre mars et juin 2020. Dès lors, les travaux relatifs à la clôture des comptes ont été largement perturbés. Alors que les travaux d'audit avaient bien commencé sur la fin de l'année 2019 (revue du contrôle interne) et en début d'année 2020, ils n'ont pu être poursuivis dans le calendrier initialement prévu d'avril à mai 2020.

L'Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19 stipule en son article 2 alinéa I : « *Les établissements publics de santé soumis à l'obligation prévue à l'article L. 6145-16 du code de la santé publique peuvent, à leur initiative, en être dispensés pour l'exercice 2019. Dans ce cas, ils sont soumis à un dispositif adapté d'audit de leurs comptes afin de préparer la certification de l'exercice 2020. Les modalités de ce dispositif adapté sont fixées par décret.* »

Compte tenu du contexte évoqué supra, et de l'incertitude pesant encore sur l'évolution de la crise sanitaire au moment de la clôture des comptes 2019, l'Assistance-Publique-Hôpitaux de Paris a fait le choix du dispositif adapté rendu possible par Ordonnance.

Pour autant, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris a poursuivi sur toute l'année 2019 des actions visant à lever les réserves sur ses comptes 2018.

PARTIE N°1 : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019

1) PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Il s'agit ici de rappeler de manière synthétique les méthodes et principes comptables appliqués ainsi que tout changement de méthode comptable qui ont eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice (une présentation détaillée se trouve dans l'annexe du compte financier : états PF1 à AI5).

1.1. MODALITES GENERALES DE REDDITION DES COMPTES

1.1.1. ORGANISATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019 DE L'AP-HP

- *Pilotage de la clôture d'exercice 2019*

La clôture des comptes 2019 a été marquée par la crise sanitaire du COVID 19, qui a rendu nécessaire la conduite d'une majeure partie des travaux, par les équipes en télétravail : qu'il s'agisse de celles de la Direction Economique Financière, de l'Investissement et du Patrimoine ou celles de la Direction Spécialisées des Finances Publiques pour l'APHP.

Les comptes ont été arrêtés en date du 16 juillet 2020 après concertation du directoire en date du 8 juillet 2020.

- *Notion de journée complémentaire*

Si, conformément au principe d'annualité budgétaire, l'exercice s'achève au 31 décembre, la régularisation de certaines opérations de fin d'exercice ne peut être matériellement réalisée qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable (cf. article R.6145-37 du Code de la santé publique).

1.1.2. MODALITES ET CALENDRIER D'APPROBATION DES COMPTES

- A la clôture de l'exercice, **le directeur général et le comptable public** établissent conjointement le projet de compte financier (article R.6145-44 du code de la santé publique).

Le directeur de l'établissement arrête ensuite le compte financier pour le transmettre au conseil de surveillance avant la **date limite du 31 mai N+1**, accompagné :

- 1° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public présentant les comptes annuels mentionnés au 1° de l'article R. 6145-43, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- 2° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public analysant l'exécution du budget conformément au 2° de l'article R. 6145-43 : il s'agit de la 2nde partie du présent rapport financier ;
- 3° Du projet d'affectation des résultats, établi par le directeur, conformément aux articles R.6145-49 à 53.

Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, au plus tard

le 30 juin N+1. Les comptes étant certifiés, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur.

- Le calendrier de clôture et d'élaboration des comptes pour l'exercice 2019 a été perturbé par rapport aux échéances initialement prévues. Le Décret n° 2020-657 du 30 mai 2020 adaptant temporairement les délais d'adoption des comptes et des actes budgétaires des établissements de santé en raison de l'épidémie de covid-19, autorisant une clôture des comptes au plus tard le 30 septembre et leur approbation au plus tard le 31 octobre 2020, le calendrier de clôture remanié dans un contexte de crise a été le suivant :

Acteur	Directeur de l'AP-HP	Directeur de la DSFP	Directoire	CTE	CME	Comité d'audit	Conseil de Surveillance
Actions	Etablissent conjointement le projet de compte financier (bilan, compte de résultat et annexe)		Est concerté	Sont consultés			Délibère pour approuver le compte financier et décider l'affectation des résultats
Date de l'instance			08/07/2020	14/09/20	08/09/20		09/10/2020

1.1.3. PERIMETRE ET STRUCTURE DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

- Le **périmètre du compte financier** est déterminé par l'activité principale (CRPP) et par les activités annexes (CRPA) de l'établissement énumérées par l'article R.6145-12 du code de la santé publique.
- Les **affectations** du résultat du compte de résultat principal et de chaque compte de résultat annexe sont réalisées selon les modalités prévues aux articles R.6145-49 à 53 du code de la santé publique.

Le compte financier de l'AP-HP est établi au moyen du système d'information partagé par l'ordonnateur et le comptable public (NSI Gestion, SAP). Un fichier en est extrait à la clôture définitive des comptes pour formaliser chacun des états financiers conformément à la réglementation en vigueur.

Le compte financier de l'AP-HP est ainsi structuré de la manière suivante :

	ETATS DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019	N° de l'état	Cadre pré- établi	Rédaction libre
1 ^e partie	COMPTES ANNUELS (PARTIE QUI EST SOUMISE A CERTIFICATION)			
	BILAN	BI	X	
	COMPTE DE RESULTAT	CR	X	
	ANNEXE :			
	- Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	PF1 à PF3		X
	- Note relative aux postes de bilan	BI1 à BI12	X	
	- Note relative au compte de résultat	CR1 à CR3	X	CR1
- Autres informations	AI1 à AI5	X	AI2, AI4, AI5	
2 ^e partie	ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES (PARTIE QUI N'EST PAS SOUMISE A CERTIFICATION)			
	EXECUTION DE L'EPRD			
	- Situation synthétique des prévisions et réalisations	A1 à A4	X	
	- Situation détaillée des prévisions et réalisations	B1 à B4	X	
	RESULTATS	C1 à C7	X	
	AFFECTATION DES RESULTATS	D1 à D5	X	
	GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE	E2 à E4	X	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	IC1 à IC7	X		
3 ^e partie	SIGNATURES DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE PUBLIC			

1.2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'EXERCICE 2019

Les méthodes comptables de l'exercice sont détaillées dans l'annexe du compte financier (état PF1). Il convient de s'y référer en complément des informations ci-dessous qui sont, par définition, synthétiques.

1.2.1. CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS ET REGLES D'IMPUTATION

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisation qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation, en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21.

Depuis le 1er janvier 2012, l'AP-HP répartit et comptabilise les dépenses de travaux par nature d'opérations effectuées.

Les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, un certain nombre de critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier...).

1.2.2. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

- *Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre depuis 2011, analyse spécifique sur l'exercice 2019 quant aux immobilisations incorporelles du système d'information*

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 marqué par la généralisation de l'outil NSI Gestion, dans un objectif de normalisation des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

L'analyse qui avait été menée en 2018 sur les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles du système d'information avait conclu au fait qu'un certain nombre de ces immobilisations présentait une durée d'utilisation très supérieure aux durées d'amortissement comptabilisées. Les immobilisations concernées avaient été revues, afin d'être amorties sur une durée plus conforme à la durée de vie des projets concernés.

Cependant il s'est avéré en 2019 que des immobilisations liées au système d'information n'avaient pas été transférées sur une durée plus longue. C'est pourquoi, les travaux entrepris en 2018 ont donc été complétés sur l'exercice 2019.

- *Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis*

La méthode d'amortissement utilisée reste l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la date de mise en service (celle du service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

1.2.3. METHODE D'EVALUATION DES PROVISIONS

La présentation suivante est volontairement synthétique, l'ensemble des méthodes d'évaluation des provisions étant détaillé dans l'annexe au compte financier, état PF1.

De façon générale, l'analyse se fait, pour chaque risque ou charge identifié, sous les angles suivants :

- *Le montant déjà provisionné sur l'exercice précédent (N-1) ;*
- *Le niveau de réalisation durant l'exercice courant (N) de la provision constituée l'exercice précédent (N-1) constituant la partie à reprendre en clôture de l'exercice N ;*
- *Le montant du réajustement au titre de l'exercice N de la provision constituée l'exercice N-1 ;*
- *Le montant de la nouvelle dotation constituant les nouveaux risques ou charges attendus potentiellement dans le futur.*

- *Provision pour compte épargne-temps*

Conformément à l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018, cette provision doit désormais être faite à partir de l'exercice 2019 au « réel » et non plus en fonction d'un montant forfaitaire réglementaire, majoré des cotisations patronales. Deux options de calcul sont alors à envisager :

- soit sur une base individuelle, en retenant le coût moyen journalier de chaque agent concerné ;

- soit sur une base statistique, en retenant le coût moyen journalier par catégories homogènes d'agents notamment en termes de rémunération. Cette dernière option a été retenue par l'institution.
 - *Provision pour créances irrécouvrables*

Comme les années précédentes, la constitution de la provision pour créances douteuses a été réalisée sur le fondement d'une extraction des restes à recouvrer validée par la Direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP, selon des critères d'irrécouvrabilité des créances prédéterminés (cf. protocole de 2015 analysé dans la partie relative aux admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, infra).

La méthode de calcul de la provision pour créances irrécouvrables est inchangée, basée sur les taux de dépréciation appliqués depuis la clôture de l'exercice 2016.

- *Provision pour le renouvellement des immobilisations*

Les projets concernés par la provision pour le renouvellement des immobilisations relèvent de plusieurs périmètres : programme « Hôpital numérique », avenants CPOM Plan Hôpital 2012, notifications d'aides aux immobilisations et FMESSP Plan Hôpital 2012.

- *Provision pour risque d'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS de Polynésie*

Une provision pour risques relative à la facturation vis-à-vis de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) a été comptabilisée au titre de l'exercice 2018, à hauteur de 14 M€ et ramené au cours de l'exercice écoulé à 12 M€.

Il s'agit du montant estimé de la perte liée à l'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS, compte tenu de l'impossibilité pour l'AP-HP de facturer les créances concernées selon les modalités prévues par la loi² (facturation au GHS alors que l'AP-HP a poursuivi en 2017 et 2018 la facturation au tarif journalier de prestation dans l'attente de textes réglementaires spécifiant les règles et modalités techniques d'un tel changement).

2) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2019

Il s'agit ici de sélectionner les évolutions les plus significatives pour une bonne compréhension de la situation financière de l'établissement, en se basant notamment sur les états du compte financier (notes relatives aux postes de bilan), dont l'annexe.

Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables, sont détaillés dans l'annexe du compte financier (états PF1 à PF3).

Trois évolutions majeures, détaillées infra, ont eu cette année des impacts significatifs sur les comptes :

- La forte hausse des produits à recevoir liée à la grève du codage de l'activité médicale sur les 3

¹ Suite à un accord entre la CPS, l'AP-HP et la DGOS, le taux d'abattement sur les montants émis selon les tarifs journaliers de prestation a été calculé au cours de l'année 2019 à partir d'un échantillon de dossiers facturés en 2017 et 2018, ce qui a permis d'ajuster le montant de la provision.

² Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale 2017.

derniers mois de l'année 2019 ;

- Le changement de méthode comptable pour la valorisation de la provision CET ;
- La disparition des comptes de ressources affectées (« RAF ») utilisés jusqu'en 2018 pour comptabiliser les financements de la recherche, et le retraitement comptable des fonds liés.

2.1. RATTACHEMENT DES RECETTES (RAMR)

Les « restes à mettre en recouvrement » (RAMR) ou « Produits à recevoir », ont été fortement impactés cette année par la grève du codage de l'activité médicale sur les 3 derniers mois de l'année.

Ainsi, 166 M€ supplémentaires de recettes assurance maladie (séjours et MO / DMI) non codées ont été rattachées à l'exercice 2019 en clôture. Les années précédentes seuls les séjours codés, mais pour lesquels les droits des patients n'étaient pas complets, ainsi que les actes et consultations externes non facturés, et les séjours à cheval entre deux exercices, faisaient l'objet d'un rattachement.

2.2. LE RETRAITEMENT COMPTABLE DES COMPTES LIES AU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

L'évolution de la M21 a conduit l'AP-HP en 2018 et 2019 à retraiter comptablement les fonds liés au financement de la recherche, la « Fiche 17 » de la M21 conduisant à la disparition des comptes 4682 (charges à payer sur ressources affectées) et 4684 (produits à recevoir sur ressources affectées) au 31/12/2019.

Les travaux menés ont été les suivants :

- Rapprochement entre le suivi budgétaire des « fonds » recherche et leur suivi au bilan, traçabilité avec les conventions, dématérialisation et enregistrement de ces dernières,
- Finalisation du changement de schéma comptable
- Fermeture et apurement des fonds inactifs et arrivés à échéance : reversement des reliquats financiers aux bailleurs lorsque la convention le prévoyait (1.1M€), ou constat d'une recette exceptionnelle sur l'exercice 2019 (14.3M€)

Ces travaux de fiabilisation et d'apurement ont eu des conséquences comptables notables, détaillées dans les annexes du compte financier (états PF1 et PF3)

2.3. LES ACTIONS DE FIABILISATION DES COMPTES DE 2019

2.3.1. LA POURSUITE DE LA FIABILISATION DE LA COMPTABILITE PATRIMONIALE ENGAGEE LES ANNEES PRECEDENTES

→ Fiabilisation de l'actif

Pour rappel :

De nombreuses actions ont été menées depuis la mise en place de l'outil NSI gestion, sur l'actif tant immobilisé que circulant.

Concernant l'actif immobilisé, on peut par exemple citer : « normalisation » des durées d'amortissement, calcul des amortissements au prorata temporis, analyse du solde des comptes 23 des immobilisations en cours, ...

Les stocks font, quant à eux, chaque année l'objet d'inventaires et d'ajustement comptable.

Zoom sur la fiabilisation de l'actif immobilisé en 2019 :

- *Poursuite des travaux d'inventaire de l'actif immobilisé*

Consciente que la fiabilisation de l'actif immobilisé constituait la priorité première de la fiabilisation des comptes, l'AP-HP s'était dotée en 2015 d'une stratégie d'inventaire des immobilisations sur cinq ans, après une première phase de « nettoyage » de l'actif. Les travaux à proprement parler d'inventaire, selon cette stratégie d'inventaire institutionnelle, ont démarré en 2016 et se sont poursuivis depuis.

Le taux global de réalisation de l'inventaire à trois ans, à fin 2019, a baissé pour se situer autour de 73% de la valeur nette comptable des actifs contre 85% de celle-ci à fin 2018.

Cette baisse doit cependant être nuancée compte tenu des règles applicables au sein de l'AP-HP. En effet, une immobilisation inventoriée est considérée comme telle pour une durée de 3 ans à partir de la date d'inventaire. Ainsi, un certain nombre d'immobilisations inventoriées en 2016, premier exercice de certification des comptes, ont été mécaniquement sorties du calcul du taux au 31/12/2019, sans pour autant que ces biens immobilisés aient été réellement sorties physiquement du patrimoine ou représentent une population à risque.

Cette baisse mécanique révèle les limites du taux à 3 ans, ainsi que la nécessité de prolonger les durées d'inventaire pour certaines catégories d'immobilisations, telles que les terrains et les bâtiments.

- *Poursuite des travaux de fiabilisation des stocks*

Des efforts ont été maintenus sur la fiabilisation des stocks (surveillance des interfaces, synchronisation des outils, sécurisation des inventaires, estimation des stocks déportés, sensibilisation accrue des GHU au travail de compilation et d'analyse des inventaires...).

Concernant les inventaires, un unique procès-verbal d'inventaire a été utilisé par la quasi intégralité des responsables de magasins, sécurisant ainsi ce processus.

→ Fiabilisation du passif

- *Actions réalisées en 2019*

Voir supra les éléments relatifs aux provisions ainsi qu'aux travaux de fiabilisation des comptes liés à la recherche (à l'actif et au passif).

2.3.2. AUTRES ACTIONS

→ **Poursuite de l'effort d'encodage des constats d'irrécouvrabilité des restes à recouvrer les plus anciens**

L'effort d'encodage, dans le système d'information, des créances irrécouvrables les plus anciennes s'est poursuivi de manière à les apurer comptablement par voie d'admission en non-valeur.

→ **Travaux d'apurement du compte 408**

Une action de régularisation du solde du compte « 40800000 - Fournisseurs - Factures non parvenues » a été réalisée au cours de l'exercice 2019 sur les services faits sans DMP antérieurs à 2018. Les travaux ont été pilotés par ACHAT-DPDA en lien avec le DSIG et la DEFIP et a engendré un produit exceptionnel de 13 M€.

→ **Information sur le compte 416**

Pour rappel :

Lors du passage de la phase amiable à la phase contentieuse de la procédure de recouvrement (engagement de poursuites contre le débiteur retardataire), les restes à recouvrer devraient être transférés au compte 416 "Redevables - Contentieux" (débit 416 « Redevables - Contentieux » par crédit 411 « Redevables - Amiable »). Toutefois, les encaissements sur des restes à recouvrer imputés au compte 416 ne sont pas possibles pour des contraintes informatiques dans l'outil NSI Gestion.

Si le compte 416 a été utilisé lors du déploiement initial de la partie SAP de l'outil NSI Gestion (2011 et 2012), il n'est plus utilisé depuis 2013 pour permettre d'apurer les restes à recouvrer au moyen d'encaissements. En conséquence, l'état BI7 du compte financier, distinguant les restes au stade amiable et les restes au stade contentieux ne peut donner une image actualisée du stade de recouvrement des restes à recouvrer en se fondant sur le solde 416 qui ne comprend qu'un solde historique non pleinement actualisé pour cette raison.

→ **Actions de fiabilisation et écritures correspondantes**

Dans la continuité des opérations de fiabilisation des comptes menées depuis l'exercice 2016, les capitaux propres ont été impactés, cette année, par les écritures correctrices enregistrées pour permettre la certification des comptes, et les écritures liées à des changements de méthodes / d'évolutions nationales.

Pour rappel, et conformément à la réglementation s'appliquant aux établissements publics de santé, les éventuelles corrections d'erreurs commises au cours d'exercices antérieurs ne sont pas comptabilisées au niveau du compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, mais en situation nette, c'est-à-dire au sein des passifs du haut de bilan. Cette disposition s'applique même lorsque les corrections d'erreurs concernent des opérations qui auraient dû, lors des exercices antérieurs, transiter par le compte de résultat.

Il s'agit pour l'exercice 2019 principalement d'écritures relevant des cycles

Immobilisations, Provisions et Recherche :

- **Immobilisations (1,2 M€)**
 - Comptabilisation de sorties comptables pour des actifs inscrits au bilan alors qu'ils ne sont plus présents physiquement (actifs mis au rebut, cédés ou détruits au cours d'exercices antérieurs, ou actifs non identifiables à date). Action réalisée dans le cadre de la mise en cohérence de la comptabilité avec les inventaires réalisés par les GH/sites/directions (voir supra).
Pour les actifs présentant une valeur nette comptable positive au 01/01/2019, l'impact de ces sorties sur le résultat est neutralisé par une écriture de haut de bilan.
- **Provisions (197,6 M€)**
 - Concernant la provision sur CET, abandon de l'évaluation forfaitaire pratiquée jusqu'à la clôture de l'exercice 2018 au profit d'une évaluation selon le coût moyen journalier des agents concernés (dite évaluation « au réel »). Ce changement est applicable à partir du 1er janvier 2019 et a nécessité un calcul rétrospectif et l'enregistrement d'une écriture de correction du bilan d'entrée.
- **Recherche (0,7 M€)**
 - A la suite d'évolutions réglementaires, mise en œuvre, pour une partie des projets, du changement de suivi comptable pour les financements de la recherche clinique (cf. supra). Impact positif de 2,7 M€ sur la situation nette.
 - Reconstitution, au 01/01/2019, de produits constatés d'avance qui n'avaient pas été comptabilisés les années précédentes pour certains projets de recherche. Impact négatif de 3,4 M€.

2.4. EVOLUTIONS CHIFFREES LES PLUS SIGNIFICATIVES DES COMPTES DE BILAN

2.4.1. LA COMPTABILISATION D'ECRITURES CORRECTIVES

Voir supra.

2.4.2. L'EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

L'actif immobilisé de l'AP-HP représente 9,3 milliards d'euros en valeur brute ; 3,7 milliards en valeur nette.

L'évolution entre 2018 et 2019 des immobilisations est la suivante :

- en montant brut : + 3,37 %
- en montant net : +0,17%

Ce constat masque en fait des évolutions plus importantes :

- acquisitions de l'année ;
- mises en service ;

- sorties d'actif :
 - mises au rebut « courantes » ;
 - mises au rebut suite aux écarts relevés à l'occasion de l'inventaire de l'actif immobilisé en 2019 ;
 - Cessions ;
- Mise en cohérence des durées d'amortissement pour certaines immobilisations (immobilisations incorporelles du système d'information) ;
- Corrections réalisées dans le cadre des travaux de certification des comptes, détaillés dans les états PF1 et PF3 de l'annexe pour l'exercice 2019 sur le cycle immobilisations (régularisation de sorties d'actifs ancienne mais non comptabilisées).

L'actif immobilisé, en valeur brute, est principalement composé des immobilisations corporelles (92%) puis des immobilisations incorporelles (7,6%).

Les immobilisations corporelles représentent 8,8 milliards d'euros en valeur brute au 31 décembre 2019 (3,4 milliards en valeur nette).

2.4.3. L'EVOLUTION DES PROVISIONS

Montants en millions d'euros (M€)	EXERCICE 2018 montant (M€)	EXERCICE 2019 montant (M€)	Evolution en	
			montant (M€)	%
PROVISIONS REGLEMENTEES (CAPITAUX PROPRES)	61,3*	63,3	2,0	3%
PROVISIONS POUR RISQUES	30,0	28,9	-1,1	-4%
PROVISIONS POUR CHARGES	285,5	464,4**	178,9**	63%**
DEPRECIATION DES COMPTES TIERS	238,9	245,9	7,0	3%
TOTAL	615,7	802,5***	186,8***	30%***

* 55,5 M€ en déduisant l'écriture de correction de haut de bilan au 01/01/2018 pour la provision renouvellement des immobilisations à hauteur de 5,8 M€ (voir supra) ; ** 266,8 M€ en déduisant l'écriture de correction de haut de bilan au 01/01/2019 suite à la mise en application de la fiche DGFIP/DGOS numéro 18 sur les comptes épargne temps, soit une baisse sur un périmètre constant à 2018 estimée de 18,7 M€ (-6,5 %) ; ***soit après neutralisation des impacts de la fiche 18 sur les CET, un montant de 604,9 M€ (-10,8 M€ ; -1,7 %).

Au global, les provisions sont stables en termes de montants. Toutefois, des évolutions significatives sont comptabilisées au cours de l'exercice 2019, notamment :

- *Changement de méthode pour le calcul de la provision sur les comptes épargne temps (CET ; 426 M€) ; voir supra*
- *Actualisation de la provision pour responsabilité civile - risques médicaux en instance (13,5 M€)*

Cette actualisation s'est traduite par une dotation de 2,3 M€ (ré-évaluation d'affaires provisionnés au

nouvelles affaires), et une reprise de 5,3 M€ (reprise pour paiements ou affaire devenue sans objet).

- *Nouvelle provision pour litiges sur les baux (2 M€)*

Suite à un incendie intervenu courant 2013 au sein de la galerie Freeman, l'AP-HP a été contrainte de procéder à la résiliation des différents baux commerciaux qu'elle avait conclus. Le montant des réclamations suite à cette décision a été estimé à 2 M€ et a été comptabilisé à ce titre sur l'exercice.

- *Reprise partielle de 2 M€ de la provision pour risque d'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS de Polynésie (12 M€)*

Faisant suite à un accord entre la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), l'AP-HP et la DGOS, le taux d'abattement sur les montants émis selon les tarifs journaliers de prestation a été calculé au cours de l'année 2019 à partir d'un échantillon représentatif de dossiers facturés en 2017 et 2018,, ce qui a permis d'ajuster cette provision pour risques à un montant de 12 M€ contre 14 M€ comptabilisée initialement.

- *Actualisation de la provision pour le risque de validation des services CNRACL (23 M€)*

Concernant cette provision constituée en 2016, les montants ont été actualisés en 2019, avec une reprise à hauteur des paiements 2019 pour le risque de validation des services CNRACL (4,6 M€).

- *Actualisation de la provision pour le risque d'allocation des aides au retour pour l'emploi (ARE ; 15 M€)*

Les montants sur cette provision ont été actualisés en 2019, avec une reprise d'un montant de 2,3 M€. Une convention a été signée courant 2019 avec Pôle Emploi et la provision est désormais calculée sur la base des informations transmises par celui-ci.

- *Actualisation de la provision pour dépréciation des comptes de tiers (245,8 M€)*

L'actualisation de la provision s'est effectuée selon la même méthode depuis 2016, se traduisant par :

- Une reprise (94,6 M€), incluant le montant des créances admises en non-valeur au titre de l'exercice 2019 (83,2 M€) ainsi que celui des annulations de titres auprès d'organismes (CPAM, Mutuelles) dans le cadre respectivement de travaux conjoints avec les CPAM Ile de France d'apurement des titres forclos et de protocoles transactionnels (11,4 M€). ;
- Une dotation (+ 101,7 M€), selon la méthode retenue ces trois dernières années.

- *Maintien des autres méthodes d'évaluation et actualisation du montant des provisions (65,1 M€)*

Les autres provisions ont été mouvementées selon les mêmes méthodes qu'en 2018.

2.4.4. L'EVOLUTION DES CREANCES ET DES DETTES

- *Recouvrement*

Au 31 décembre 2019, en retirant les titres émis pour la caisse pivot et avant le traitement des non-valeurs 2018, les restes à recouvrer ont augmenté de 12,4 M€, notamment en ce qui concerne les débiteurs

« hospitalisés et consultants ».

- *Apurement des créances irrécouvrables (admission en non-valeur)*

	Montant comptabilisé sur exercice 2019 - admissions en non-valeur
Tous CRP confondus	83 226 487 euros

Rappel :

Les créances d'exploitation et divers restant à recouvrer figurent à l'actif circulant de l'AP-HP avec les produits à recevoir non encore facturés.

Le protocole de gestion des non-valeurs, conclu le 21 mai 2015, fixe les procédures correspondantes. Elles s'exécutent dans l'outil NSI Gestion, selon les propositions du comptable public et l'avis des groupes hospitaliers sur ces propositions.

Ces admissions en non-valeur ont fait l'objet d'une reprise du même montant sur le compte 78174000 (reprise de la provision pour dépréciation de créance). Pour couvrir le risque financier résultant de la dépréciation des créances, une provision pour dépréciation des créances est également enregistrée (cf. supra) sachant que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables permet de la diminuer.

Parallèlement, des créances relatives aux titres télétransmis et rejetés par l'Assurance Maladie, ont été annulées à hauteur de 9,7 M€, dans le cadre de travaux d'apurement en cours avec les CPAM d'Ile de France, pour des créances anciennes forcloses. Ces annulations ont également fait l'objet d'une reprise sur provision du même montant. Des créances ayant fait l'objet de transactions dans le cadre d'un contentieux ont également été annulées avec reprise sur la provision (1,7 M€).

2.4.5. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

Endettement

L'endettement de l'AP-HP représente, au 31 décembre 2019, un encours total de 2,56 milliards d'euros (hors Partenariats Public Privé (PPP) voir infra), en augmentation de 7,5 % par rapport à 2018 :

Montant de la dette au 31/12/2019 : 2 555 626 790,13 €(pour rappel : 2 379 712 510,99 € au 31/12/2018).

Bancaire : 593 528 539,53 € soit 23,1 % (27,1 % en 2018 et 28,1 % en 2017)

Obligataire : 1 962 098 250,60 € soit 76,9 % (72,9 % en 2018 et 71,9 % en 2017)

Taux fixe : 2 057 269 721,28 € soit 80,6 % (75,1 % en 2018 et 72,6 % en 2017)

Taux variable : 498 357 068,85 € soit 19,4 % (24,9 % en 2018 et 27,4 % en 2017)

Indicateurs de la dette

Durée moyenne résiduelle : 10,98 ans (pour rappel : 10,87 ans en 2018 et 9,91 ans en 2017)

Taux : 2,05 % (pour rappel : 2,18% en 2018 et 2,34 % en 2017)

Deux contrats de partenariats Public Privé (PPP) :

1. **Bail emphytéotique pour le bâtiment endocrinologie de la Pitié Salpêtrière** depuis novembre 2013 pour un montant de 45 006 190,38 € sur 28 ans avec un taux de couverture financière de 4,24 %. Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est de 39 310 484 €.
2. **Contrat de partenariat pour la centrale d'énergie biomasse d'Avicenne** depuis août 2014 pour un montant de 13 250 398,06 € sur 21 ans avec un taux de couverture financière de 3,83 %. Au 31 décembre 2019, le montant restant dû est de 10 697 057 €.

En intégrant ces deux contrats, la dette de l'AP-HP au 31/12/2019 est de **2 614 021 139,13 €** (contre 2 431 273 580,58 € au 31 décembre 2018).

Dette financière en 2019

Levée de fonds durant 2019 : 314 M€ (303 M€ en 2018 et 247 M€ en 2017),
dont :

294 M€ au titre des émissions obligataires
20 M€ au titre des émissions bancaires

Remboursement de capitaux durant 2019 : 140 M€ (165 M€ en 2018 et 158 M€ en 2017), dont :

Dont 1,5 M€ au titre des PPP et BEH

Gestion de trésorerie en 2019

Au 31/12/2019, le montant total des emprunts court terme de l'AP-HP, tous outils de financement confondus, s'élevait à 240 M€ contre 250 M€ au 31/12/2018, soit une amélioration de la trésorerie de 10 M€.

1. NEU-CP (ex Billets de Trésorerie)

Depuis début 2016, l'AP-HP peut emprunter sur le court terme par le biais de NEU-CP en vertu d'un décret du 29 mars 2015. Elle a été le premier établissement de santé à mettre en place un programme de titres de créance court terme. Celui-ci est rapidement devenu le principal instrument de couverture court terme grâce à ses taux très attractifs (négatifs entre -0,30 et -0,46%).

Ce programme, initialement de 300 M€, a été augmenté en 2018 et a désormais un plafond de 380 M€.

Sur l'ensemble de l'année 2019, ces titres ont été utilisés avec une moyenne de 178 M€, un encours total au 31/12/2019 de 240 M€ et un pic de tirage de 380 M€.

2. Contrats de ligne de trésorerie

Lignes de crédit en 2019 :

- 200 M€ (Juin 2018 – Juin 2019) avec 4 banques différentes
- 150 M€ (Novembre 2018 – Novembre 2019) avec 4 banques différentes
- 125 M€ (Juillet 2019 – Juillet 2020) avec 4 banques différentes
- 125 M€ (Novembre 2019 – Novembre 2020) avec 3 banques différentes

Sur l'ensemble de l'année, elles ont été utilisées avec une moyenne de 3M€, un encours total au 31/12/2019 de 0 et un pic de tirage de 50 M€. Ces lignes de trésorerie servent principalement comme lignes dites de « back up » (lignes de garantie).

3. Contrats de ligne de trésorerie « non garantie » en 2019

Ligne non garantie avec 2 banques pour un total de 200M€.

Négociation de gré à gré avec chaque banque au prix de marché.

Encours annuel moyen de ces lignes non garanties : 3,2 M€ avec un encours total au 31/12/2019 de 0 et un pic de tirage de 80 M€.

Ces lignes sont caractérisées par une facilité d'utilisation et de faibles taux de tirage.

4. Contrats CLTR

Au 31/12/2019, 2 contrats revolving (plafond de tirage de 52,6 M€).

Encours annuel moyen des contrats CLTR : 47,4 M€ avec un pic de tirage de 58,5 M€ (avant l'amortissement au cours de l'année).

Le taux d'indépendance financière, passé au-dessus du seuil significatif de 50% en clôture d'exercice 2016, continue à se dégrader en 2019, sous les actions combinées de l'augmentation de la dette, de la comptabilisation des écritures de corrections par le haut de bilan dans le cadre de la fiabilisation des comptes, et du cumul des résultats déficitaires (cf. reports à nouveau).

La durée apparente de la dette, après une forte dégradation en 2017, continue de s'améliorer et est revenu depuis 2018 à un niveau proche de celui de 2016 du fait principalement de la forte amélioration de la Capacité d'Autofinancement (CAF) ; elle reste toutefois au-dessus du seuil de 10 ans.

Le poids de la dette, quant à lui, augmente légèrement, compte tenu de l'évolution de la dette et des produits.

DETTE	2016	2017	2018	2019
Indépendance financière (en %)	52,2	53,5	57,9	60,7
Poids de la dette (en %)	28,3	29,8	31,9	33,6
Durée apparente de la dette (en année)	11,3	24,5	13,4	13,1

Indépendance financière (en %) = total dette / capitaux permanents

Poids de la dette (en %) = total dette / total des produits

Durée apparente de la dette (en année) = total dette / Capacité d'Autofinancement

2.2.6. POUR LES AUTRES EVOLUTIONS DU BILAN, SE REPORTER A L'ETAT PF1 DE L'ANNEXE AU COMPTE FINANCIER, NOTAMMENT :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Charges à payer - Charges constatées d'avance - Produits à recevoir (RAMR) - Produits constatés d'avance (PCA) - Stocks et en cours |
|---|

3) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

3.1. UN RESULTAT COMPTABLE POUR 2019, TOUS COMPTES CONFONDUS, DEFICITAIRE DE -162,2M€

Le résultat consolidé (tous CRP confondus) est en baisse de -40,5M€.

Pour sa part, le résultat du compte principal se situe en 2019 à -169,4M€ contre -156,9M€ en 2018, soit une dégradation contenue à -12,5M€ entre 2018 et 2019.

Les résultats 2019 par CRP, sont les suivants :

CRP	Résultat 2019	Excédent / Déficit
CRP - Principal (H)	-169 407 531 €	Déficit
Dotation Non Affectée (A)	24 520 426 €	Excédent
USLD (B)	-13 220 157 €	Déficit
EHPAD (E)	-4 840 105 €	Déficit
Ecoles & Centres de formation (C)	-34 790 €	Déficit
Addictologie et USPC de San Salvador (P)	813 495 €	Excédent
Total général	-162 168 662 €	Déficit

3.2. EVOLUTIONS PLUS DETAILLEES

Evolution par CRP :

Il convient de noter le changement de périmètre intervenu en 2019 avec le transfert du budget principal au budget annexe P de l'Unité de Soins Prolongés Complexes (USPC) de l'hôpital San Salvador.

- ▶ Une dégradation contenue du résultat du compte de résultat principal (CRPP) : -12,5M€ par rapport à 2018.

L'exercice 2019 est caractérisé par des difficultés de recrutement sur des métiers en tensions, qui se sont traduites à la fois par une sous-exécution de la masse salariale et une activité moins dynamique qu'anticipé. Dans le même temps, les charges d'exploitation hors charges de personnel sont restées dynamiques. La baisse des produits de l'activité a été compensée par une augmentation des financements par dotations/forfaits et des dégels complémentaires importants.

Par ailleurs, la rétention du codage des séjours sur le dernier trimestre 2019 dans certains GHU, a fait l'objet en clôture de rattachements importants en produits à recevoir qui constituent un enjeu d'exécution pour l'exercice 2020.

- ▶ Une diminution du résultat de la DNA (CRPA-A) : -32,1M€ par rapport à 2018.

Ce net recul s'explique pour l'essentiel par un niveau de cessions qui s'établit à 8,6M€ après un niveau exceptionnellement élevé en 2018 (43,6M€).

- ▶ Une amélioration du résultat des USLD (CRPA-B) de +2,9M€.

Malgré une baisse sensible de l'activité de -5,6%, au-delà de la cible EPRD à -1,8%, la baisse de la masse salariale, inférieure elle aussi à la cible EPRD notamment, a permis la réduction du déficit.

- ▶ Une dégradation du résultat des EHPAD (CRPA-E) de -0,5 M€.

Sur ce CRPA, la baisse de l'activité de -34,4% a été sensiblement plus importante que la cible fixée pour l'EPRD à -22,6%.

- ▶ Une amélioration du compte de résultat des écoles (CRPA-C) de +0,4M€.

En 2019, la mise en œuvre de nouvelles modalités d'admission (notamment l'accès à la filière infirmière par le dispositif Parcoursup) s'est traduite par une augmentation du nombre d'élèves accueillis en formation initiale ; dans ce contexte, les importants efforts réalisés sur le niveau des charges ont permis de compenser le maintien du niveau de la subvention du CRIdF et d'atteindre un résultat quasiment équilibré (contre un déficit de -0,4M€ en 2018).

- ▶ Une amélioration sensible du résultat du CRPA-P de +1,3M€.

Le résultat excédentaire de +0,8M€ est imputable au changement de périmètre en 2019 avec le transfert au CRPA-P de l'Unité de Soins Prolongés Complexes de l'hôpital San Salvador.

Rapport financier de l'exercice 2019

Evolution par comptes (tous CRP) :

Le résultat d'exploitation, s'élève à -142,23M€, quasiment stable par rapport à 2018.

	Comptes	Exercice : 2019	Exercice : 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	707	348 206 617,26	392 724 065,77
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	231 503 968,63	220 625 998,80
Production stockée	+ SC 713 ou - SD713	1 677 062,19	3 905 392,91
Production immobilisée	72	0,00	0,00
Produits de l'activité	73	6 440 111 234,48	6 351 798 768,62
Subventions d'exploitation et participations	74	264 529 440,02	267 756 619,75
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	125 898 389,22	109 546 812,92
Transferts de charges	791	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	75	125 391 874,17	119 716 795,20
TOTAL I		7 537 318 585,97	7 466 074 453,97
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	SD607 –SC 6097	0,00	0,00
- variation de stock	+ SD 6037 ou - SC 6037	0,00	0,00
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	295 036,19	493 995,91
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	184 678,03	-32 206,08
Achats d'autres approvisionnements	SD602 –SC6092	1 594 680 710,14	1 549 245 895,39
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	-9 921 627,90	17 488 959,67
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 – SC6096	227 588 599,32	214 123 481,37
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	692 389 602,15	651 434 023,79
Impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00
- sur rémunérations	SD 631- SC 6319 , SD 633 - SC 6339	390 163 106,21	390 999 966,00
- autres	635, 637	5 133 092,95	5 304 771,14
Charges de personnel		0,00	0,00
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648-SC 6489, -SC 649	3 103 127 598,40	3 110 488 003,06
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529, SD 647-SC 64719-SC64729	1 053 919 220,89	1 061 132 418,75
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	6811, 6816	386 545 980,57	363 944 379,24
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	101 669 917,90	95 135 041,33
- pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6812, 6815	11 440 593,59	21 225 915,82
Autres charges de gestion courante	65	122 355 447,31	127 725 965,72
TOTAL II		7 679 571 955,75	7 608 710 611,11
I-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-142 253 369,78	-142 636 157,14

En complément des évolutions précisées *supra* concernant les facteurs d'évolution du résultat du compte de résultat principal, les évolutions de comptes les plus marquantes entre 2018 et 2019 sont les suivantes (tous CRP confondus) :

- Les ventes de marchandises et les achats d'approvisionnement sont en baisse d'un peu plus de -44M€, du fait d'une baisse du même niveau des rétrocessions de spécialités pharmaceutiques, entraînée par des élargissements de la liste des spécialités disponibles en ville.
- La production vendue augmente de +11 M€ sous l'effa, pour l'essentiel, de la vente en 2019 de Namuscla®, spécialité importée pour laquelle l'AP-HP est exploitant en France.
- Les produits de l'activité augmentent de +88M€, dont +80M€ sur le budget principal au titre des produits de l'assurance maladie et des produits perçus des patients et des régimes complémentaires ; il convient de noter que les spécialités pharmaceutiques facturables en sus, sous ATU et des dispositifs médicaux facturables en sus pèsent pour +48M€ dans cette augmentation, quasiment sans

Rapport financier de l'exercice 2019

- impact sur le résultat dans la mesure où il font l'objet d'une augmentation des charges correspondantes dans des proportions presque équivalentes.
- Un schéma de provisions (solde dotations/reprises) plus favorable en 2019 de près de 20 M€ dont :
 - o +14,6M€ au titre de la provision pour litiges (cf. constitution en 2018 d'une provision au titre des nouvelles modalités de tarification applicable à la Caisse de Prévoyance Sociale de la Polynésie Française)
 - o +7,7M€ au titre des provisions CET PM et PNM du fait d'une réduction de compteurs constatés au 31/12/2019
 - L'augmentation de plus de +18M€ des achats d'autres approvisionnements et de la variation de stocks associée est portée par les charges à caractère médical (spécialités pharmaceutiques et dispositif médicaux) ; une part importante de cette augmentation (+13M€) est induite par des consommations facturables en sus des tarifs GHS.
 - Les achats non stockés de matières et fournitures augmentent de +13,5M€ dont +9,7M€ au titre du Namuscla® cédés à d'autres établissements de santé (cf. supra).
 - Les services extérieurs sont en augmentation de +41M€ dont :
 - o +14,7M€ sur le personnel extérieur
 - o +7M€ sur les transports de patients entre établissements compensés par des produits supplémentaires dans le cadre de la réforme du financement des transports sanitaires (article 80)
 - o +6,3M€ sur les remboursements entre CRP (cf. changement de périmètre du CRPA-P en 2019 du fait du transfert de l'USPC de l'hôpital San Salvador vers ce budget annexe)
 - Les charges de personnel et impôts, taxes et versements associés baissent de -15,4M€ traduisant notamment la poursuite des efforts d'efficience sur les fonctions support et les difficultés de recrutement constatés sur les personnels en tension.
 - Les amortissements augmentent de +22,6M€, dont +8M€ sur le champ du SI.

Le résultat financier est quasiment stable à -192,9M€ contre -193,3M€ en 2018.

Comptes	Exercice : 2019	Exercice : 2018
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des autres immobilisations financières	761,762	50 000,00
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	764,765,768	9 421 454,34
Reprises sur provisions	786	0,00
Transferts de charges financières	796	0,00
Gains de change	766	3 141,51
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00
TOTAL III	9 474 595,85	9 863 594,80
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	686	7 384,62
Intérêts et charges assimilées	661,665,668	60 112 571,22
Pertes de change	666	5 858,62
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	0,00
TOTAL IV	60 125 814,46	60 521 082,20
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-50 651 218,61	-50 657 487,40
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-192 904 588,39	-193 293 644,54

Le résultat exceptionnel se dégrade en 2019, passant de 71,7M€ à 30,7M€

Rapport financier de l'exercice 2019

	Comptes	Exercice : 2019	Exercice : 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	771,778	57 659 802,27	18 002 195,14
- exercices antérieurs	772,773	119 745 124,90	123 096 296,19
Sur opérations en capital	775,777	17 148 393,23	63 849 397,60
Reprises sur provisions et dépréciations			
- reprises sur les provisions réglementées	7874	11 914 287,81	28 750 585,15
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0,00	0,00
Transfert de charges exceptionnelles	797	0,00	0,00
TOTAL V		206 467 608,21	233 698 474,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	671,678	25 622 187,52	28 386 676,84
- exercices antérieurs	672,673	133 114 832,49	109 061 530,98
Sur opérations en capital	675	3 148 499,40	8 222 200,13
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
- dotations aux provisions réglementées	6874	13 846 162,00	16 352 191,32
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	6871,6876	0,00	0,00
TOTAL VI		175 731 681,41	162 022 599,27
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		30 735 926,80	71 675 874,81

La baisse de plus de -24M€ des produits exceptionnels se décompose de la manière suivante :

- Augmentation de +39,7M€ des opérations de gestion sur exercice courant (en 2019, opération d'apurement de comptes fournisseurs/factures non parvenues pour 13M€, opération d'apurement des fonds de recettes affectées soldés pour 13M€ et produits à recevoir sur la TVA (optimisation du coefficient de TVA déductible) pour 5M€).
- Diminution de -3,4M€ des opérations de gestion surexercices antérieurs (du fait notamment d'une moindre sur-exécution des PAR N-1 en 2019).
- Diminution de -46,7M€ des opérations en capital (du fait de la baisse de -47M€ des produits de cession d'actifs, dont -35M€ sur le CRPA-A et -12M€ sur le CRPP (cf. opération de cession de portefeuille titres en 2018)).
- Diminution de -16,8M€ des reprises sur provisions réglementées (moindre reprise sur provision pour renouvellement des immobilisations (-8,7M€) du fait de l'extinction des amortissements SI financés via le plan Hôpital 2012 et moindre reprise sur provision pour responsabilité civile (-8,2M€)).

L'augmentation de +13,7M€ des charges exceptionnelles se décompose comme suit :

- Augmentation de +24M€ des opérations de gestion surexercices antérieurs (augmentation en 2019 des sur-exécution des produits à recevoir N-1 (+7M€), et des annulations de titres (+18M€)).
- Diminution de -2,8M€ des opérations de gestion surexercice courant (diminution des indemnités de réparation et préjudices (-10,8M€, à corréliser à la moindre reprise sur provision pour responsabilité civile, cf. supra), partiellement compensée par une augmentation des charges exceptionnelles de l'exercice (+5,4M€) et des autres charges exceptionnelles (+2,4M€)).
- Diminution de -5,1M€ des opérations en capital (moindres valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés en 2019 (cf. opération de cession de portefeuille titres en 2018 au CRPP)).
- Diminution de -2,5€ des dotations aux provisions réglementées (moindre dotation aux provisions pour responsabilité civile).

4) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

L'année 2020 a été marquée par la survenue d'une crise sanitaire inédite dans son ampleur liée au COVID 19 dont les conséquences et l'incertitude se font toujours ressentir au moment de la clôture des comptes 2019.

Les faits caractéristiques de l'exercice 2019 sont quant à eux détaillés dans l'état PF2 de l'annexe au compte financier.

5) PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2020

A date de rédaction du présent rapport, l'exercice 2020 est marqué par les profonds bouleversements induits par la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19, qui génère des impacts exceptionnels sur la structure des charges, l'activité et le mode de financement de l'AP-HP.

L'AP-HP, face à une première phase aiguë de la pandémie de Covid-19, a en effet accueilli plus de 15 000 patients (à la date du 15 juillet 2020), dont 11 400 en hospitalisation conventionnelle et 3200 en unité de réanimation. Au pic de cette phase aiguë, en avril 2020, l'AP-HP avait ainsi accru sa capacité d'accueil en réanimation de plus de 600 lits.

L'impact des mesures sanitaires prises sur le territoire, du renforcement des mesures de protection des personnels et des patients dans les sites hospitaliers, ainsi que la nécessité de consacrer une part significative des ressources humaines et matérielles de l'AP-HP à la lutte contre la Covid-19, se sont parallèlement traduits par une diminution transitoire de l'activité d'hospitalisation et de consultation : les estimations d'activité à fin juin marquent une diminution des séjours en hospitalisation complète de -16,4 % au 1^{er} semestre, et de -17,8 % en hospitalisation partielle. Ce recul a été plus marqué en chirurgie (-21,1%), les interventions non urgentes ayant été largement déprogrammées à partir du mois de mars 2020. En matière d'accueil des urgences, les passages ont diminué de -23,4% au 1^{er} semestre par rapport à la même période de l'année précédente.

Malgré une progressive normalisation du niveau de ces activités depuis la fin mai, l'impact de la crise reste significatif : pour le seul mois de juin, les séjours d'hospitalisation complète présentent une baisse ramenée à -12,6% par rapport à juin 2019 (contre -30 % pour le seul mois de mai), et de -5 % en hospitalisation partielle (contre -37,5 % en mai). De même, le nombre d'interventions chirurgicales à fin juin est inférieur de -20% à la même période de l'année précédente.

Cette diminution transitoire de l'activité ne se traduit pas, à ce stade, par un risque corrélatif sur le niveau de recettes de l'établissement : en effet, depuis le 1^{er} mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, l'AP-HP perçoit des recettes assurance maladie couverte par un mécanisme de « garantie de financement », porté au niveau d'un douzième de la masse globale d'activité 2019 délégué chaque mois, indépendamment du niveau d'activité constaté, et complété par un dispositif de compensation des surcoûts liés à la prise en charge de la Covid-19, dont le montant définitif sera stabilisé d'ici à la fin de l'exercice. Les recettes hors assurance maladie font également l'objet de discussions nationales quant à leur sécurisation dans le contexte exceptionnel de 2020.

PARTIE N°2 : ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE 2019 (EPRD)

1) ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2019

Le résultat 2019 du budget principal est de -169,4M€, inférieur de -49,4M€ à la prévision de l'EPRD.

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart	
				Montant	%
Titre 1	Charges de personnel	4 422 914 419 €	4 413 970 757 €	-8 943 662 €	-0,2%
Titre 2	Charges à caractère médical	1 702 357 986 €	1 735 161 020 €	32 803 034 €	1,9%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	727 604 767 €	744 910 515 €	17 305 748 €	2,4%
Titre 4	Charges d'amortissement, de dépréciations et provisions, financières et exceptionnelles	617 246 616 €	696 321 787 €	79 075 171 €	12,8%
	TOTAL DES CHARGES	7 470 123 788 €	7 590 364 079 €	120 240 291 €	1,6%

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart	
				Montant	%
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	5 673 576 727 €	5 710 714 200 €	37 137 473 €	0,7%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	704 601 798 €	701 257 483 €	-3 344 315 €	-0,5%
Titre 3	Autres produits	971 934 627 €	1 008 984 865 €	37 050 238 €	3,8%
	TOTAL DES PRODUITS	7 350 113 152 €	7 420 956 548 €	70 843 396 €	1,0%

	RESULTAT	-120 010 636 €	-169 407 531 €	-49 396 895 €	41,2%
--	-----------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	--------------

Tous comptes de résultat confondus, le résultat de 2019 s'élève à -162,2 M€, en dégradation de -44,2M€ à la prévision de l'EPRD.

	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
				Montant	%
Budget principal (CRPP)	-156,9 M€	-120,0 M€	-169,4 M€	-49,4 M€	29,2%
USLD (CRPA-B)	-16,1 M€	-13,8 M€	-13,2 M€	0,6 M€	-4,3%
EHPAD (CRPA-E)	-4,3 M€	-3,3 M€	-4,8 M€	-1,6 M€	32,3%
CSAPA et USPC San Salvador (CRPA-P)	-0,5 M€	0,0 M€	0,8 M€	0,8 M€	100,0%
Ecoles (CRPA-C)	-0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	100,0%
DNA (CRPA-A)	56,7 M€	19,1 M€	24,5 M€	5,4 M€	22,0%
Résultat consolidé tous CRP	-121,6 M€	-118,0 M€	-162,2 M€	-44,2 M€	27,3%

2) ANALYSE DE L'EXECUTION 2019 DES PRODUITS DU BUDGET PRINCIPAL

➤ Produits versés par l'assurance maladie (PT1)

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / réalisé 2018		Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
					Montant	%	Montant	%
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	2 834 919 671 €	2 852 266 668 €	2 817 568 095 €	-17 351 576 €	-0,6%	-34 698 573 €	-1,2%
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours MCO	391 260 498 €	401 902 569 €	440 852 386 €	49 591 888 €	12,7%	38 949 817 €	9,7%
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	82 288 075 €	89 967 184 €	80 723 881 €	-1 564 194 €	-1,9%	-9 243 303 €	-10,3%
73114	Forfaits annuels MCO	113 051 682 €	118 182 199 €	121 569 158 €	8 517 476 €	7,5%	3 386 959 €	2,9%
73115	Produits du financement des activités de SSR	51 633 591 €	51 633 591 €	44 279 340 €	-7 354 251 €	-14,2%	-7 354 251 €	-14,2%
73116	Dotation hôpitaux de proximité (DHPprox)	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
73117	Dotation annuelle de financement	558 450 858 €	535 014 918 €	545 279 932 €	-13 170 926 €	-2,4%	10 265 014 €	1,9%
73118	Dotations MIGAC MCO	1 023 327 667 €	1 024 681 761 €	1 060 697 818 €	37 370 150 €	3,7%	36 016 057 €	3,5%
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	396 829 052 €	402 829 052 €	403 338 377 €	6 509 325 €	1,6%	509 325 €	0,1%
7313	Participations au titre des détenus		1 464 893 €	1 513 162 €	1 513 162 €		48 269 €	3,3%
7471	Fonds d'intervention régional (FIR)	153 379 642 €	153 379 642 €	154 677 500 €	1 297 857 €	0,8%	1 297 858 €	0,8%
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	31 554 250 €	42 254 250 €	40 214 552 €	8 660 302 €	27,4%	-2 039 698 €	-4,8%
	TOTAL	5 636 694 986 €	5 673 576 727 €	5 710 714 200 €	74 019 214 €	1,3%	37 137 473 €	0,7%

Les produits de titre 1 sont supérieurs de +37,1M€, soit +0,7% à la prévision EPRD.

Les produits de la tarification des séjours MCO sont inférieurs à la prévision EPRD de -34,7M€, en raison d'une activité moins dynamique qu'anticipé : en volume, les séjours MCO HC sont en baisse de -2,2% (pour une cible à + 0,4M€) et les séjours MCO HP sont en hausse de +1,4% (pour une cible à +1,8%), pénalisés notamment par les difficultés de recrutement sur les métiers en tension.

Les produits des médicaments et des dispositifs médicaux facturables en sus des séjours MCO sont supérieurs à la prévision EPRD de +29,7M€, quasiment sans impact sur le résultat dans la mesure où les charges associées sont elles-mêmes supérieures à la prévision dans des proportions équivalentes. A noter néanmoins la mise en place en 2019 d'un dispositif de conditionnement du remboursement des spécialités pharmaceutiques facturables en sus au respect de l'indication avec un impact pour l'AP-HP de -6,3M€.

Les produits des forfaits annuels MCO sont légèrement supérieurs à la prévision EPRD (+3,4M€).

Les produits du financement des activités de SSR sont inférieurs à la prévision EPRD de -7,4M€ du fait d'une activité en baisse (les journées en hospitalisation complète diminuent -9,6%) sous l'effet notamment de la fermeture de lits du fait de difficultés de recrutement des personnels paramédicaux, voire médicaux.

Les dotations annuelles de financement SSR et psychiatrie sont supérieures à la prévision EPRD de +10,3M€ du fait d'une baisse par rapport à 2018 moins importante qu'anticipé.

Les dotations MIGAC MCO sont supérieures à la prévision EPRD de +36M€ : sur ce chapitre, l'hypothèse de construction budgétaire était celle d'une stabilité, mais, pour les items ci-dessous, des augmentations significatives sont constatées :

- Le financement des études médicales a été réévalué à +11 M€ et permettant d'atténuer le reste à charge important pour l'AP-HP de la rémunération des internes et étudiants
- L'augmentation de l'activité des filières et centres de référence maladies rares (+5,8 M€)

Rapport financier de l'exercice 2019

- L'augmentation de la dotation MERRI socle (+10M€)
- La notification d'un dégel complémentaire du coefficient prudentiel (12,9M€)

Les financements du Fonds d'Intervention Régional sont légèrement supérieurs à la prévision (+1,3M€). Le forfait d'incitation financière à la qualité (IFAQ) a progressé de +10,2 M€.

Les produits sur exercice antérieur à la charge de l'assurance maladie, dont le Lamda, sont inférieurs à la prévision EPRD, du fait notamment d'un impact moindre de l'optimisation du codage, mais restent supérieurs au réalisé 2018.

➤ **Autres produits de l'activité hospitalière (PT2)**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / réalisé 2018		Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
					Montant	%	Montant	%
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	236 604 292 €	249 706 939 €	259 777 092 €	23 172 800 €	9,8%	10 070 153 €	4,0%
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	33 406 988 €	33 774 465 €	36 464 010 €	3 057 022 €	9,2%	2 689 545 €	8,0%
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	345 708 €	349 511 €	615 641 €	269 933 €	78,1%	266 130 €	76,1%
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	87 889 156 €	88 855 937 €	84 720 087 €	-3 169 070 €	-3,6%	-4 135 850 €	-4,7%
73271	Forfait journalier MCO	69 269 949 €	70 031 919 €	69 094 751 €	-175 198 €	-0,3%	-937 168 €	-1,3%
73272	Forfait journalier SSR	25 742 052 €	26 025 214 €	23 091 869 €	-2 650 182 €	-10,3%	-2 933 345 €	-11,3%
73273	Forfait journalier psychiatrie	2 737 233 €	2 767 342 €	2 628 735 €	-108 498 €	-4,0%	-138 607 €	-5,0%
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	198 703 007 €	193 888 740 €	179 024 460 €	-19 678 547 €	-9,9%	-14 864 280 €	-7,7%
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	36 390 400 €	36 790 694 €	38 413 839 €	2 023 440 €	5,6%	1 623 145 €	4,4%
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	3 849 697 €	2 411 037 €	7 426 999 €	3 577 302 €	92,9%	5 015 962 €	208,0%
	TOTAL	694 938 481 €	704 601 798 €	701 257 483 €	6 319 003 €	0,9%	-3 344 315 €	-0,5%

Les produits de titre 2 du CRPP quasiment en ligne avec la prévision EPRD (-3,3M€, soit -0,5%).

➤ **Autres produits (PT3)**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / réalisé 2018		Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
					Montant	%	Montant	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	138 252 819 €	148 252 819 €	143 374 939 €	5 122 119 €	3,7%	-4 877 880 €	-3,3%
7071	Rétrocession de médicaments	392 601 702 €	391 154 730 €	348 113 949 €	-44 487 754 €	-11,3%	-43 040 781 €	-11,0%
7087	Remboursement de frais par les CRPA	72 735 580 €	78 559 268 €	76 821 422 €	4 085 843 €	5,6%	-1 737 846 €	-2,2%
71	Production stockée (ou déstockage)		0 €		0 €		0 €	
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	68 339 358 €	68 209 358 €	63 847 799 €	-4 491 558 €	-6,6%	-4 361 559 €	-6,4%
75	Autres produits de gestion courante	77 012 705 €	82 012 705 €	78 464 505 €	1 451 800 €	1,9%	-3 548 200 €	-4,3%
76	Produits financiers	9 821 563 €	7 960 963 €	9 464 020 €	-357 543 €	-3,6%	1 503 057 €	18,9%
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	113 580 577 €	63 164 914 €	137 820 658 €	24 240 081 €	21,3%	74 655 744 €	118,2%
	<i>Dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actifs</i>	12 057 600 €	0 €	44 600 €	-12 013 000 €	-99,6%	44 600 €	
	<i>Dont 777 - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	7 831 234 €	7 831 234 €	8 090 258 €	259 024 €	3,3%	259 024 €	3,3%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	133 504 959 €	112 281 392 €	133 766 753 €	261 794 €	0,2%	21 485 361 €	19,1%
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)		0 €		0 €		0 €	
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)		0 €		0 €		0 €	
061	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	10 496 582 €	10 496 582 €	9 980 720 €	-515 862 €	-4,9%	-515 862 €	-4,9%
062	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)	9 477 990 €	9 477 990 €	7 074 174 €	-2 403 816 €	-25,4%	-2 403 816 €	-25,4%
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	363 906 €	363 906 €	255 925 €	-107 981 €	-29,7%	-107 981 €	-29,7%
	TOTAL	1 026 187 741 €	971 934 627 €	1 008 984 865 €	-17 202 877 €	-1,7%	37 050 238 €	3,8%

Les produits de titre 3 du CRPP sont supérieurs à la prévision EPRD de +37,1M€ (soit +3,8%).

Les écarts à la prévision les plus importants sont :

- -43M€ sur les produits de la rétrocession de spécialités pharmaceutiques, neutre en résultat du fait d'une baisse, dans des proportions équivalentes, des charges médicales correspondantes.
- +74,7M€ sur les produits exceptionnels, du fait notamment :
 - d'une sur-exécution des produits à recevoir N-1 de +36M€ (à nuancer néanmoins par le niveau de sous-exécution conduisant à un solde légèrement excédentaire en 2019)
 - d'une opération d'apurement des comptes fournisseurs-factures non parvenues (13M€)
 - d'une opération d'apurement des fonds de recettes affectées soldés (13M€)
- +24,5M€ de reprises sur provisions du fait notamment d'une reprise sur provision pour dépréciation des créances plus importante qu'anticipé de +13,4M€ et d'une reprise partielle de 2M€ de la provision CPS Polynésie constituée en 2018.

3) ANALYSE DE L'EXECUTION 2019 DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL

➤ Charges de personnel

Les charges de personnel sont légèrement inférieures à la prévision EPRD de -8,9M€, soit -0,2%. Cette prévision intégrait le transfert au budget annexe P de l'USPC de l'hôpital San Salvador pour près de 13M€ de masse salariale.

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / réalisé 2018		Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
					Montant	%	Montant	%
621	Personnel extérieur à l'établissement	30 667 390 €	46 589 883 €	45 349 276 €	14 681 886 €	47,9%	-1 240 607 €	-2,7%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	272 220 201 €	271 875 500 €	271 153 129 €	-1 067 072 €	-0,4%	-722 371 €	-0,3%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	105 051 042 €	105 329 321 €	105 860 966 €	809 924 €	0,8%	531 645 €	0,5%
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	3 564 226 €	3 083 233 €	3 106 561 €	-457 665 €	-12,8%	23 328 €	0,8%
6411	Personnel titulaire et stagiaire	1 999 577 408 €	1 977 392 108 €	1 973 221 405 €	-26 356 003 €	-1,3%	-4 170 703 €	-0,2%
6413	Personnel sous CDI	64 568 327 €	69 809 102 €	67 745 458 €	3 177 131 €	4,9%	-2 063 644 €	-3,0%
6415	Personnel sous CDD	146 115 548 €	151 379 985 €	150 577 432 €	4 461 884 €	3,1%	-802 553 €	-0,5%
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	177 054 240 €	176 990 162 €	183 593 749 €	6 539 509 €	3,7%	6 603 587 €	3,7%
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	342 898 630 €	345 941 506 €	343 470 080 €	571 450 €	0,2%	-2 471 426 €	-0,7%
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	55 795 266 €	54 920 578 €	53 227 037 €	-2 568 229 €	-4,6%	-1 693 541 €	-3,1%
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	116 469 084 €	117 835 696 €	116 562 505 €	93 420 €	0,1%	-1 273 191 €	-1,1%
6425	Permanences des soins	69 955 049 €	71 226 391 €	70 628 796 €	673 747 €	1,0%	-597 595 €	-0,8%
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	776 564 007 €	766 581 889 €	767 465 340 €	-9 098 667 €	-1,2%	883 451 €	0,1%
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	218 329 278 €	220 696 408 €	219 539 823 €	1 210 545 €	0,6%	-1 156 585 €	-0,5%
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	21 682 949 €	21 856 176 €	21 725 275 €	42 326 €	0,2%	-130 901 €	-0,6%
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	7 439 979 €	7 529 259 €	7 409 794 €	-30 185 €	-0,4%	-119 465 €	-1,6%
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	13 801 343 €	13 877 222 €	13 334 131 €	-467 212 €	-3,4%	-543 091 €	-3,9%
	TOTAL	4 421 753 968 €	4 422 914 419 €	4 413 970 757 €	-7 783 210 €	-0,2%	-8 943 662 €	-0,2%

Pour le PNM, l'exercice 2019 est marqué par une baisse principalement subie des effectifs à hauteur de -1272 ETP par rapport à 2018 (à périmètre constant), avec notamment des effectifs inférieurs à la prévision pour les IDE (-597 ETP), les IBODE (-44 ETP) et les manipulateurs radio (-69 ETP) ; cette situation se traduit notamment par des augmentations sensibles d'heures supplémentaires et d'intérim (+ 14,7 M€).

Pour le PM, les effectifs séniors sont aussi en décroissance (-22 ETPR à périmètre constant) par rapport à 2018 et sont en sous-exécution de -47 ETP par rapport à la cible tandis que les effectifs de juniors sont en forte hausse par rapport à 2018 (+ 99 ETPR dont +102 ETPR pour les internes).

Rapport financier de l'exercice 2019

Les charges liées au personnel extérieur sont en forte augmentation mais légèrement inférieures à la prévision EPRD.

➤ Charges à caractère médical

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / réalisé 2018		Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
					Montant	%	Montant	%
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	493 996 €	493 609 €	295 036 €	-198 960 €	-40,3%	-198 573 €	-40,2%
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	963 686 954 €	969 747 850 €	1 002 020 654 €	38 333 700 €	4,0%	32 272 804 €	3,3%
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	516 671 318 €	515 684 232 €	524 117 551 €	7 446 233 €	1,4%	8 433 319 €	1,6%
6066	Fournitures médicales	87 175 957 €	86 771 444 €	100 979 230 €	13 803 273 €	15,8%	14 207 786 €	16,4%
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	13 302 153 €	13 435 175 €	-13 574 824 €	-26 876 977 €	-202,0%	-27 009 999 €	-201,0%
611	Sous-traitance générale	45 914 595 €	45 491 637 €	45 200 992 €	-713 602 €	-1,6%	-290 645 €	-0,6%
6131	Locations à caractère médical	11 883 937 €	11 817 402 €	12 433 918 €	549 981 €	4,6%	616 516 €	5,2%
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	59 182 477 €	58 916 637 €	63 688 463 €	4 505 986 €	7,6%	4 771 826 €	8,1%
	TOTAL	1 698 311 386 €	1 702 357 986 €	1 735 161 020 €	36 849 634 €	2,2%	32 803 034 €	1,9%

Les charges à caractère médical supérieures à la prévision EPRD de +32,8M€, soit +1,9%.

Pour les seules charges non facturables en sus, l'augmentation est limitée à +19,6M€, soit +2,7% :

Suivi CT2 - Charges à caractère médical à fin Décembre								
	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution réalisé 2018 versus 2019		EPRD 2019	Ecart réalisé 2019 versus EPRD 2019		
			Montant	%		Montant	%	
Charges de titre 2 - Total	1 698 311 386 €	1 735 161 020 €	36 849 634 €	2,2%	1 702 357 986 €	32 803 034 €	1,9%	
dont charges à caractère médical rétrocédées	373 463 752 €	326 604 018 €	-46 859 734 €	-12,5%	377 198 390 €	-50 594 372 €	-13,4%	
dont charges à caractère médical couvertes par un produit hors tarif GHS	491 984 311 €	552 015 196 €	60 030 885 €	12,2%	497 893 264 €	54 121 932 €	10,9%	
dont cédés à autres ES	0 €	9 690 667 €	9 690 667 €			9 690 667 €		
Charges à caractère médical couvertes par les tarifs GHS	832 863 323 €	846 851 139 €	13 987 817 €	1,7%	827 266 332 €	19 584 807 €	2,4%	
dont charges de titre 2 - Spécialités pharmaceutiques	963 686 954 €	1 002 020 654 €	38 333 700 €	4,0%	969 747 850 €	32 272 803 €	3,3%	
60321 - Variation de stocks de SP	12 697 179 €	-13 134 717 €	-25 831 896 €	-203,4%	12 824 150 €	-25 958 868 €	-202,4%	
Total consommations Spécialités	976 384 132 €	988 885 937 €	12 501 804 €	1,3%	982 572 001 €	6 313 936 €	0,6%	
dont rétrocédés	373 463 752 €	326 604 018 €	-46 859 734 €	-12,5%	377 198 390 €	-50 594 372 €	-13,4%	
dont cédés à autres ES			0 €		0 €	0 €		
dont ATU dispensés en hospitalisation	79 259 714 €	94 486 206 €	15 226 493 €	19,2%	81 041 421 €	13 444 786 €	16,6%	
dont SP T2A dispensées en hospitalisation	320 893 237 €	366 132 293 €	45 239 056 €	14,1%	324 102 170 €	42 030 124 €	13,0%	
Dont SP couverts par les tarifs GHS	202 767 429 €	201 663 419 €	-1 104 011 €	-0,5%	200 230 021 €	1 433 398 €	0,7%	
dont charges de titre 2 - Dispositifs médicaux	516 671 318 €	524 117 551 €	7 446 233 €	1,4%	515 684 232 €	8 433 318 €	1,6%	
60322 - Variation de stocks de DM	604 974 €	-440 107 €	-1 045 081 €	-172,7%	611 024 €	-1 051 131 €	-172,0%	
Total consommations DM	517 276 293 €	523 677 444 €	6 401 151 €	1,2%	516 295 257 €	7 382 187 €	1,4%	
Dont DMI T2A (Compte H60322619)	89 529 027 €	88 267 413 €	-1 261 614 €	-1,4%				
Dont DMI T2A code LPP 5	2 302 333 €	3 129 283 €	826 950 €	35,9%				
dont DMI T2A	91 831 360 €	91 396 696 €	-434 664 €	-0,5%	92 749 674 €	-1 352 978 €	-1,5%	
Dont DM couverts par les tarifs GHS	425 444 932 €	432 280 748 €	6 835 815 €	1,6%	423 545 583 €	8 735 165 €	2,1%	
dont autres charges de titre 2	204 650 961 €	222 597 640 €	17 946 679 €	8,8%	203 490 728 €	19 106 911 €	9,4%	
Dont NAMUSCLA 167MG CAPS (MEXILETINE) IMPORT	0 €	9 690 667 €	9 690 667 €			9 690 667 €		
Dont autres charges de titre 2 couverts par les tarifs GHS	204 650 961 €	212 906 973 €	8 256 012 €	4,0%	203 490 728 €	9 416 244 €	4,6%	

Consommations de spécialités pharmaceutiques :

La part couverte par les tarifs GHS est quasiment conforme à la prévision EPRD (supérieure de +1,4M€, soit +0,7%).

Les charges de spécialités pharmaceutiques facturables en sus des GHS (T2A, ATU et post/ATU), dispensées en hospitalisation, sont supérieures de +55,5 M€ à la prévision EPRD et en augmentation de +60,5 M€ par rapport à 2018. Ces importantes évolutions sont notamment dues aux nouvelles thérapies géniques (Cart cells, Zolgensma®).

Les spécialités pharmaceutiques rétrocédées sont inférieures (-50,6 M€) à la prévision EPRD et en baisse de -46,9 M€ par rapport à 2018, du fait notamment d'une baisse importante des rétrocessions d'antiviraux traitant les hépatites.

Consommations de dispositifs médicaux :

La part couverte par les tarifs GHS est supérieure à la prévision EPRD de +8,7M€, soit +2,1%. L'essentiel de l'écart à la prévision et des augmentations se situe sur le matériel médico-chirurgical à usage unique (+2,9 M€, dont +0,8M€ liés aux robots chirurgicaux) et les réactifs de laboratoires (+7,1 M€).

Les charges de DMI facturables en sus des GHS sont inférieures de -1,3 M€, soit - 1,4%, à la prévision EPRD et en baisse de -0,4M€, soit -0,5%, par rapport à 2018.

Autres charges à caractère médical :

Les autres charges de titre 2 sont supérieures de +19,1M€, soit +9,4%, à la prévision EPRD modificatif et en augmentation de +17,9M€, soit + 8,8%, par rapport à 2018.

Après neutralisation des achats de Namuscla®, spécialité importée pour laquelle l'AP-HP est exploitant en France, comptabilisée en production stockée (chapitre 71 des charges de titre 3) et vendue pour l'essentiel à des établissements hors AP-HP, les autres charges de titre 2 sont supérieures de +9,4 M€, soit +4,6%, à la prévision EPRD modificatif et en augmentation de +8,3M€, soit + 4%, par rapport à 2018. Ces augmentations sont portées pour l'essentiel par les consommables liés aux robots chirurgicaux, dont l'usage s'est fortement développé à l'AP-HP en 2019, en augmentation de +3,5M€, et par les charges d'entretien-maintenance du matériel médical qui augmentent de +4,4M€.

➤ **Charges à caractère hôtelier et général**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / réalisé 2018		Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
					Montant	%	Montant	%
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	78 573 710 €	71 259 447 €	77 709 947 €	-863 762 €	-1,1%	6 450 500 €	9,1%
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	124 189 224 €	125 431 116 €	124 399 935 €	210 711 €	0,2%	-1 031 181 €	-0,8%
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	-1 646 943 €	-1 742 178 €	-2 212 220 €	-565 277 €	34,3%	-470 042 €	27,0%
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	131 899 909 €	133 218 908 €	135 104 986 €	3 205 077 €	2,4%	1 886 078 €	1,4%
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	277 604 993 €	280 381 043 €	288 386 726 €	10 781 733 €	3,9%	8 005 683 €	2,9%
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	3 209 044 €	3 233 708 €	2 482 374 €	-726 670 €	-22,6%	-751 334 €	-23,2%
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	123 870 165 €	119 863 470 €	120 769 473 €	-3 100 691 €	-2,5%	906 003 €	0,8%
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	0 €	0 €	0 €			0 €	
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
71	Production stockée (ou déstockage)	-3 998 123 €	-4 040 747 €	-1 730 707 €	2 267 415 €	-56,7%	2 310 040 €	-57,2%
	TOTAL	733 701 979 €	727 604 767 €	744 910 515 €	11 208 536 €	1,5%	17 305 748 €	2,4%

Elles sont supérieures en 2019 à la prévision EPRD de +17,3M€, soit +2,4% et en augmentation par rapport à 2018 de +11,2M€. La principale augmentation, localisée sur les services extérieurs, est induite par les transports de patients (+7 M€) compensées par des produits supplémentaires dans le cadre de la réforme du financement des transports sanitaires (article 80).

Hors l'effet de la réforme du financement des transports sanitaires, elles n'augmentent en 2019 que de +4,3M€.

➤ **Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2018	Dernier budget exécutoire 2019	Réalisé 2019	Ecart réalisé 2019 / réalisé 2018		Ecart réalisé 2019 / EPRD 2019	
					Montant	%	Montant	%
66	Charges financières	60 486 563 €	62 925 287 €	60 118 430 €	-368 133 €	-0,6%	-2 806 857 €	-4,5%
67	Charges exceptionnelles	128 931 121 €	85 471 185 €	151 753 530 €	22 822 408 €	17,7%	66 282 345 €	77,5%
	<i>Dont 675 - valeur comptable des éléments d'actifs cédés »</i>	<i>7 200 176 €</i>	<i>1 069 966 €</i>	<i>2 851 865 €</i>	<i>-4 348 311 €</i>	<i>-60,4%</i>	<i>1 781 899 €</i>	<i>166,5%</i>
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	471 571 784 €	468 850 144 €	484 449 828 €	12 878 044 €	2,7%	15 599 684 €	3,3%
	TOTAL	660 989 468 €	617 246 616 €	696 321 787 €	35 332 319 €	5,3%	79 075 171 €	12,8%

Les **charges financières** sont sensiblement inférieures à la prévision EPRD (-2,8M€, soit -4,5%), traduisant les conditions favorables du marché et les performances en matière de levée de fonds.

Les **charges exceptionnelles** sont nettement supérieure à la prévision EPRD (+66,3M€, soit +77,5%) du fait :

- d'une sous-exécution produits à recevoir N-1 de +33,8M€ (à nuancer néanmoins par le niveau de sur-exécution conduisant à un solde légèrement excédentaire en 2019)
- d'annulations de titres de PT2 supérieures de +35,4M€ à la prévision EPRD, dont 11,4M€ de titres CPAM AME forclos, couverts par une reprise sur provisions pour dépréciation des créances

Les **charges liées aux dotations aux amortissements** sont supérieures de +6,5M€ à la prévision EPRD, traduisant un rythme élevé de mise en service des immobilisations.

Les **charges de dotations aux provisions** sont supérieures à la prévision EPRD (+9,1M€) pour l'essentiel du fait d'une dotation aux provisions pour dépréciation des créances supérieure de +10,8M€ à la prévision EPRD.

4) ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE DES COMPTES DE 2019

4.1. LE RESULTAT ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes en K€	2018	2019	Variation 2019/2018
Produits bruts d'exploitation	7 127 020	7 184 952	0,81%
- Consommations intermédiaires	2 327 442	2 379 831	2,25%
= VALEUR AJOUTEE	4 799 577	4 805 121	0,12%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	267 686	268 683	0,37%
MARGE BRUTE	259 677	271 719	4,64%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 111 082	- 102 039	-8,14%
RESULTAT COURANT	- 161 739	- 152 690	-5,59%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	40 122	- 9 479	-123,63%
RESULTAT NET	- 121 618	- 162 169	33,34%

L'étude des soldes intermédiaires de gestion permet de mettre en évidence les étapes de construction du résultat.

L'excédent brut d'exploitation est quasi stable entre 2018 et 2019. L'augmentation des produits bruts d'exploitation se combine avec une augmentation des consommations intermédiaires de 2,25%. Le total des charges de personnel baisse de 3ME en 2019 et les impôts et taxes sont stables sur les 2 années.

La marge brute augmente de 4,64 % :

Soldes Intermédiaires de Gestion	CR P	Comptes Budgétaires	2018	2019	Var (€)	Var (%)
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION			267 685 786	268 682 858	997 072	0,37%
Autres produits de gestion courante		75	119 716 795	125 391 874	5 675 079	4,74%
Autres charges de gestion courante		65	127 725 965	122 355 447	-5 370 518	-4,20%
MARGE BRUTE			259 676 616	271 719 285	12 042 669	4,64%

- Pour les autres produits de gestion courante, l'augmentation de 4,74% provient en partie du retraitement comptable des recettes affectées.
- Pour les autres charges de gestion courante, la diminution de -4,20% correspond essentiellement à des créances admises en non-valeur qui ont diminué de 88 M€ à 83 M€ en 2019 soit - 5,7%.

La marge brute forme le contenu global des opérations réelles d'exploitation. Elle représente donc la trésorerie potentielle issue de la seule exploitation, ce qui en fait un indicateur fondamental de la structure d'exploitation, excédentaire ou déficitaire.

La couverture des charges calculées par la marge brute :

Poids des Frais financiers dans la Marge Brute		2018	2019	Var (€)	Var (%)
66-Frais Financiers		60 486 563	60 118 430	-368 133	-0,61%
Marge brute		259 676 616	271 719 285	12 042 669	4,64%
Frais financiers / Marge Brute		23,29%	22,12%		

Poids des charges d'amortissements dans la Marge Brute		2018	2019	Var (€)	Var (%)
68-Amortissements		496 692 047	513 510 039	16 817 991	3,39%
Marge brute		259 676 616	271 719 285	12 042 669	4,64%
Amortissement / Marge Brute		140,15%	142,25%		

Poids des Charges d'amortissements et des frais Financiers dans la Marge Brute		2018	2019	Var (€)	Var (%)
68-Amortissements		496 692 047	513 510 039	16 817 991	3,39%
66-Frais Financiers		60 486 563	60 118 430	-368 133	-0,61%
Marge brute		259 676 616	271 719 285	12 042 669	4,64%
Amortissement + Frais financier / Marge Brute		163,44%	164,38%		

Depuis 2014, le poids des charges (amortissement et frais financier) calculées dans la marge brute ne permet plus de couvrir ces dernières, notamment par le poids important des amortissements qui permettent d'anticiper budgétairement le renouvellement des équipements. L'amélioration constatée en 2018 avec un ratio de charges sur marge brute repassé nettement en dessous des 200% ne s'est pas poursuivie en 2019 avec une légère augmentation due à la hausse du montant comptabilisé des amortissements en 2019.

4.2. L'EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET CONSTITUTION DE LA TRESORERIE

Soldes en K€	2018	2019	Variation 2019/2018
Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	595 308	655 547	60 239
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	863 922	911 840	47 918
Trésorerie	-268 614	-256 293	12 321

En 2019, le **fonds de roulement net global (FRNG)** enregistre une augmentation de 60 millions d'euros.

Au passif,

- un résultat net déficitaire sur 2019 de - 162 M€ qui viendra se rajouter aux reports à nouveau déficitaires des exercices précédents (- 1288 M€ avant affectation soit une augmentation de 374 M€) ;

- Des excédents affectés à l'investissement qui augmentent de 55 M€.
- des apports et subventions cumulés pour un montant en augmentation de 65 M€ ;
- une dette à moyen et long terme qui augmente de 174 M€ ;
- un montant des provisions réglementées et autres qui augmentent de 186 millions en 2019. Le nouveau mode de calcul de la liquidation pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du CET fait notamment croître cette provision de 187 millions.
- des amortissements au bilan qui augmentent de 306 millions M€.

à l'actif,

- le montant des immobilisations incorporelles augmente de 75 M€ ;
- les immobilisations corporelles augmentent de 237 M€, dont 217 M€ au titre des constructions et 70 M€ pour les installations et le matériel alors que les avances et comptes sur commandes d'immobilisations corporelles ont diminué de 52 millions.
- les immobilisations financières ont décréu de 2,65 M€ avec notamment la vente de portefeuilles de titres.

Le **besoin de fonds de roulement (BFR)** correspond à un décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'AP-HP. Il augmente de 47 M€ qui s'explique principalement par le changement de comptabilisation des recettes affectées.

Il est à noter qu'en raison des grèves dans les transports fin 2019, un certain nombre de titres n'ont pas pu être émargés sur la gestion 2019 mais l'ont été sur la gestion 2020, ce qui gonfle artificiellement les restes à recouvrer.

à l'actif,

- les stocks ont augmenté de 11 M€ ;
- les créances sur les hospitalisés et consultants ont augmenté de 17 M€ ;
- les créances sur les caisses de Sécurité Sociale ont augmenté de 29 M€ mais elles comprennent 164 millions de produits à recevoir.
- Les créances sur les départements ont augmenté de 7 M€ et celles relatives aux mutuelles et tiers-payants de 3,8 M€.
- les autres créances diminuent fortement de 238 M€ essentiellement en raison des nouvelles dispositions en matière de comptabilisation des recettes affectées sur la recherche.

Au passif :

- le montant des avances pour la nouvelle comptabilisation des opérations relatives à la recherche voit son solde augmenter de façon significative de 67 M€ d'euros.
- les services faits non mandatés augmentent de 43M€ alors que les dettes fournisseurs baissent de 15 M€. Les dettes fiscales et sociales augmentent de 2M€
- les autres dettes ont diminué de 316 M€ principalement suite à la suppression des comptes de prise en charge des recettes affectées en classe 4.

4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>Soldes en K€</i>	2018	2019	Variation 2019/2018
<i>Capacité d'autofinancement (CAF)</i>	181 150	199 529	18 379

Formation de la capacité d'autofinancement en k€	2018	2019	Evolution 2019/2018
Excédent brut d'exploitation	267 686	268 683	0,37%
+ Transferts de charges d'exploitation	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation	119 717	125 392	4,74%
- Autres charges d'exploitation	127 726	122 355	-4,20%
+ Produits financiers (sauf reprises)	9 864	9 475	-3,94%
- Charges financières (sauf dotations)	60 487	60 118	-0,61%
+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	109 544	137 190	25,24%
- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	137 448	158 737	15,49%
CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT	181 150	199 529	10,15%

La capacité d'autofinancement (CAF) reflète la capacité de l'institution à rembourser sa dette sans recourir à des ressources exceptionnelles pour financer les investissements.

Elle évolue favorablement en 2019 avec une augmentation de 10,15% alors que l'excédent brut d'exploitation est resté stable. Il est constaté une baisse des autres charges d'exploitation (5 M€), notamment des non-valeurs comptabilisées et une augmentation de 6 M€ des autres produits d'exploitation correspondant en partie à des retraitements sur les RAF. Par ailleurs, le résultat exceptionnel augmente de 7 millions, notamment avec la budgétisation des fonds clos des recettes affectées pour 18 millions.

La CAF doit couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts. La CAF nette est donc le montant résiduel servant pour l'investissement après remboursement des échéances d'emprunt. Elle était négative sur l'exercice 2017 à - 34 M€. Elle est redevenue positive à 41 M€ en 2018 pour passer à 59 millions en 2019, ce qui laisse une marge de manœuvre mais encore insuffisante à l'AP-HP afin de financer ses investissements à venir.

Le taux de CAF est passé de 1,25% en 2017, 2,34% en 2018 à 2,57% en 2019.

4.4. AUTRES RATIOS FONDAMENTAUX

Type de ratios (en %)	2018	2019
Investissements		
Taux de renouvellement des immobilisations	4,23	4,24
Taux de marge brute	3,55	3,68
Poids des amortissements / Marge brute	140,15	142,25
Poids des frais financiers (hors produits) / Marge brute	23,29	22,12
Dettes		
Indépendance financière	57,94	60,69
Remboursement annuité capital / amortissements	34,4	39,7
Poids de la dette endettement/produits bruts d'exploitation	31,87	33,99
Durée apparente de la dette (en année)	13,42	13,06

Le taux de renouvellement des immobilisations reste stable entre 2018 et 2019.

Le taux de marge brute permet de mesurer la marge que l'AP-HP dégage sur son exploitation « courante » pour financer ses charges financières, d'amortissements et de provisions, c'est-à-dire financer ses investissements. Il connaît une augmentation depuis 2017 pour s'établir en 2019 à 3,68%.

Le taux d'indépendance financière mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux propres. Il passe à 60,69% en 2019 à la suite des emprunts nouveaux souscrits et la diminution des capitaux propres liée aux déficits cumulés et à l'augmentation du résultat 2019 déficitaire de plus de 40 millions par rapport à 2018.

Le poids de la dette représente le pourcentage entre le montant de l'endettement et les produits bruts d'exploitation. Il atteint 33,99% en 2019 en raison d'un recours à l'emprunt supplémentaire important malgré une augmentation du montant des produits en dénominateur.

La durée apparente de la dette représente le nombre d'années du montant de la CAF afin de rembourser le capital de la dette. Exprimée en années, elle représentait 24,4 années en 2017. En 2018, elle est redescendue à 13,4 années grâce à l'augmentation sensible de la CAF et 13,06 en 2019. Ce ratio reste volatile, car il dépend du montant de la CAF dégagée chaque année dont le montant peut se révéler très fluctuant.